

L'an deux Mil dix-neuf, le huit Mars, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BARRUCAND, Maire.

Date de la convocation : 25.02.2019

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRESENTS : Mmes DONZEL-PICHOT Maryse, BARRACHIN Anne-Marie et GESLIN Doriane ; Mrs BARRUCAND Pierre, CHABRIER Christian, BASTARD-ROSSET André et POCHAT-COTILLOUX Arnaud.

ABSENTS & EXCUSES - POUVOIRS : Mmes CHIMENE-LEBRETON Nathalie et ANDARELLI Marie. Mrs LARUAZ Francis, AVET-FORAZ André.

DONNE POUVOIR A : Mme CHIMENE-LEBRETON Nathalie donne pouvoir à BASTARD-ROSSET André, M. LARUAZ Francis donne pouvoir à POCHAT-COTILLOUX Arnaud.

A été élue secrétaire : Mme GESLIN Doriane.

I. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET
ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT **DEL-2019-05**

Le Conseil Municipal, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	- 6 457.81 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	+ 38 640.10 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit-001) de la section d'investissement de :	28 081.88 €
Un solde d'exécution (Excédent-002) de la section de fonctionnement de :	27 039.42 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	156 700.00 €
En recettes pour un montant de :	169 200.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	22 039.69 €
--	--------------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé en dépenses d'investissement (R1068) :	32 039.69 €
Pour comblement du déficit d'investissement & investissement à venir	

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	33 639.83 €
---	--------------------

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

II. DEMANDE D'AIDE AU NIVEAU DU DEPARTEMENT AU TITRE DU CDAS 2019 POUR
PROJET REAMENAGEMENT DU CENTRE-VILLAGE **DEL-2019-06**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mission d'accompagnement du CAUE Haute-Savoie pour le projet cité en objet.

Considérant la validation du projet dressé par ce cabinet lors de la séance du Conseil Municipal du 09 mars 2018 par délibération n° DEL-2018-13 ;

Considérant les objectifs de la municipalité sur ce projet, il paraît opportun de déposer un dossier de demande d'aide auprès du département au titre CDAS 2019 (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité).

Ce projet concerne la réalisation de l'ouvrage suivant :

REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE

Le coût global de réalisation est estimé à **1 970 223.00 € HT (honoraires MOE et frais d'étude compris)**.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : **SOLLICITE** une aide auprès du département : au titre du CDAS 2019, pour un montant de **50 000.00 € H.T. Le financement prévisionnel** de ce projet se décompose de la manière suivante : **110 000.00 €** de subvention allouée par le département - FDDT 2018 + CDAS 2019 - **1 860 223.00 €** par des fonds propres communaux + subventions diverses... **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

III. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION BUDGET PRINCIPAL - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2018 **DEL-2019-07**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Comptes de Gestion de l'année 2018 concernant le Budget Principal, le Budget Annexe Eau & Assainissement dressés par Monsieur GROSPIRON Pascal, Comptable public – responsable de la trésorerie de Thônes ; il précise également que les résultats présentés concordent au centime près avec la comptabilité communale.

Le Conseil Municipal, après avoir vérifié la concordance des résultats dressés par Monsieur GROSPIRON Pascal, Comptable public – responsable de la trésorerie de Thônes, et présentés par Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré : **APPROUVE** les Comptes de Gestion de l'année 2018 concernant le Budget Principal, le Budget Annexe Eau & Assainissement présentés par Monsieur GROSPIRON Pascal, Comptable public – responsable de la trésorerie de Thônes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

IV. PROGRAMME 2019 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES **DEL-2019-08**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux suivants en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2019.

La nature des travaux est la suivante : dégagement de régénération résineuse parcelles 17 et 20 sur 1 ha, intervention en futaie irrégulière après exploitation dans la parcelle 37, sur une surface de 2 hectares et nettoyage de régénération parcelles 15 et 33, sur 2 ha.

Le montant estimatif des travaux est de **7 360 euros HT**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale : ⇒ **Dépenses subventionnables : 7 360 € HT**

- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional 2208 euros ;

- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés 5152 euros H.T.

⇒ **La somme totale à la charge de la commune s'élève à 5152 € H.T** (autofinancement)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : Approuve le plan de financement présenté ; Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet ; Sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables ; Demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

V. CONTRAT D'INTERVENTION TECHNIQUE AVEC LA COMMUNE DE THONES

DEL-2019-09

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition faite par Monsieur Le Maire de Thônes pour les interventions de son service eau sur notre réseau d'eau. Il s'avère que pour une bonne gestion de notre réseau et notamment en cas de recherche de fuites, il nous est nécessaire de nous faire aider par des prestataires extérieurs.

Monsieur le Maire explique que ce contrat est dans l'attente du transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : **APPROUVE** le contrat d'intervention technique entre la commune de La Balme-de-Thuy et celle de Thônes ; **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette affaire et notamment le contrat.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

VI. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

DEL-2019-10

Le Conseil Municipal, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	111 338.87 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	408 612.03 €

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Déficit-001) de la section d'investissement de :	121 677.71 €
Un solde d'exécution (Excédent-002) de la section de fonctionnement de :	84 930.23 €

<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	280 420.00 €
En recettes pour un montant de :	382 300.00 €

<u>Besoin net de la section d'investissement :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	131 136.58 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil

Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé en dépenses d'investissement (R1068) : **300 000.00 €**
 Pour comblement du déficit d'investissement

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **193 542.26 €**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

VII. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2018

DEL-2019-10-01

DEL-2019-10-01
 1741027
 Département Hauts-Savoie
 Commune LA BALME DE THUY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 8 Mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 11
 Nombre de conseillers présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 8

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christian CHARRIER, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Pierre BARRUCAND, Maire, après en être lui-même présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Encaisse	
	Dépenses ou crédits (C)	Recettes ou excédents (T)	Dépenses ou crédits (C)	Recettes ou excédents (T)	Dépenses ou crédits (C)	Recettes ou excédents (T)
COMPTES ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	441 338,87	—	—	408 612,09	441 338,87	408 612,05
Opérations de l'exercice	332 234,18	230 556,47	334 229,57	473 157,80	736 401,75	743 714,27
TOTAUX	503 573,05	230 556,47	334 229,57	881 769,89	897 800,62	1 152 326,32
Résultats de clôture	233 016,58	—	—	493 542,26	—	2 60 525,68
Restes à réaliser	280 420, —	3 82 300, —	—	—	280 420, —	3 82 300, —
TOTAUX CUMULES	513 436,58	3 82 300, —	—	493 542,26	280 420, —	642 825,68
RÉSULTATS DÉFINITIFS	121 136,58	—	—	493 542,26	—	362 405,68
COMPTES ANNEXES POUR LE SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés	6 457,81	—	—	3 8 640,10	6 457,81	3 8 640,10
Opérations de l'exercice	808 743,80	780 691,92	5 8 445,85	8 5 485,29	8 6 7 213,65	886 177,19
TOTAUX	815 201,61	780 691,92	5 8 445,85	124 125,39	9 3 3 671,46	904 817,29
Résultats de clôture	34 533,69	—	—	6 5 679,52	—	3 1 139,83
Restes à réaliser	1 56 700, —	169 200, —	—	—	—	—
TOTAUX CUMULES	191 235,69	169 200, —	—	6 5 679,52	131 239,69	2 34 779,52
RÉSULTATS DÉFINITIFS	- 22 039,69	—	—	6 5 679,52	—	+ 43 639,83

Site de la commune (proc - Nat. 2018)

2° Recouvrement de la situation des restes à réaliser
 BAE → PAR cette destination pour 169 200 €, dépense investissement / 156 700 €
 EP → PAR cette destination pour 397 300 €, dépense investissement / 280 420 €

4° Validé et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°

Ont signé au registre des délibérations : M. Christian CHARRIER, Adjoint, BASTARD ROUET, ARNAUD POCHAT-COTILLON, AMÉLIE BARBACHIN, DOMINIQUE GELIN, FLORENCE DE LARVAZ, Françoise à Arnaud POCHAT-COTILLON, FLORENCE de CHARENTON-LEBRETON Nathalie à André BASTARD-ROUET.

Scans de la matrice

Le Maire
 Pierre BARRUCAND

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 29/03/19

Le Maire
 Pierre BARRUCAND